



## Réserve Naturelle HAUTS DE CHARTREUSE

### La réglementation

art. L.332-3 et R 332-71 du Code de l'Environnement,  
art. 6 du Décret n°97-905



#### Il est interdit

→ de porter atteinte, de quelque manière que ce soit (cueillette, arrachage, coupe, piétinement, destruction par le feu...), aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la Réserve Naturelle (y compris feuilles, fruits, graines ou fleurs),

- *sauf autorisation préfectorale ;*
- *sauf activités forestières, pastorales normales ou encore pour l'entretien de la Réserve Naturelle par le personnel autorisé ;*
- *compte tenu des usages traditionnels et dans la mesure où la conservation de ces espèces n'est pas remise en cause : la cueillette des deux espèces suivantes est autorisée, dans la limite de ce qu'une main peut contenir : **Vulnérable des Alpes** (*Hypericum nummularium*) et **Thé des Alpes ou Crapaudine** (*Sideritis hyssopifolia*) ;*
- *les champignons sont considérés par la réglementation comme des végétaux, leur cueillette est donc interdite ;*
- *pour les espèces bénéficiant d'un statut de protection (régime d'interdiction) au niveau national, régional, ou départemental, il s'agit d'un délit avec circonstance aggravante.*

→ d'introduire dans la Réserve Naturelle tous végétaux sous quelque forme que ce soit (y compris sous forme de graines, semis, plants, boutures...),

- *sauf activités forestières s'exerçant normalement dans la Réserve Naturelle ;*
- *sauf autorisation ministérielle.*

### En pratique

→ Attention : dans le reste du département de l'Isère, la cueillette de certaines espèces de plantes couramment recherchées peut être réglementée par la préfecture (champignons, houx, lis martagon, œillets, myrtilles, muguet...).

→ Vous aimez les fleurs et vous désirez faire partager leur beauté ? Prenez-les en photo ou dessinez-les, la beauté des fleurs est une source d'inspiration inépuisable !



Guide de la réglementation

# Protection des végétaux



## ↘ Stop à la cueillette...

**Les fleurs sont les organes reproducteurs de nombreux végétaux : une fois coupées, elles ne peuvent plus assurer leur cycle de vie normal.** Les plantes servent aussi d'habitat (chenilles de papillon...) et nourrissent de nombreuses espèces animales, des abeilles aux grands herbivores : en les retirant artificiellement de leur place au sein du milieu naturel, une chaîne de vie est ainsi rompue.



Certaines plantes semblent courantes et il paraît sans conséquence de les cueillir : des plantes abondantes localement peuvent être très rares au niveau régional ou national. Il est dans ce cas très important de conserver les peuplements locaux. Parmi certaines familles de plantes complexes à identifier, il est courant de confondre une espèce rare de sa « cousine » plus commune. Il est vrai que les animaux sauvages ou domestiques peuvent manger la fleur que vous convoitez. Cependant, ces animaux n'effectuent pas la même sélection que l'homme et l'effet du pâturage est globalement bénéfique à la diversité floristique. En ingérant les plantes et en rejetant les graines par leurs excréments, les animaux domestiques participent aussi au cycle de reproduction de nombreux végétaux, ce qui n'est pas le cas d'un bouquet fanant dans un vase.

## ↘ Des conséquences difficiles à mesurer

**Plusieurs espèces, à la fois reliques des époques glaciaires et dépendantes d'un substrat calcaire, trouvent, exclusivement sur les plus hautes crêtes, un refuge étroit et fragile qui constitue cependant le seul lien entre les populations du Jura, des Préalpes de Savoie et du Vercors.** Le piétinement en dehors des sentiers, les feux de bivouac et la cueillette qui, sur les crêtes, peuvent se cumuler étroitement, constituent dans ce contexte une réelle menace, au-delà de l'intérêt floristique propre à la Chartreuse.



## ↘ Toutes les formes végétales méritent notre bienveillance...

**Mousses, fougères et lichens ne sont pas toujours aussi considérés que les plantes à fleurs ou les champignons.** Ils présentent pourtant une étonnante diversité et leur rôle écologique est très important (régulateurs hydrologiques, indicateurs de pollutions...).

La sève des arbres circule juste en dessous de l'écorce : une entaille ou une gravure peuvent suffire à entraîner leur mort. Certains ont un aspect chétif tels des bonsaïs, comme les pins à crochets des plus hautes crêtes de Chartreuse. Ces arbres sont âgés de plusieurs centaines d'années et ont une croissance extrêmement lente dans des conditions de vie extrême : casser une de leur branche, même morte, c'est aussi détériorer ce que l'on peut considérer comme une partie de notre héritage commun.

